

Bouffée d'air

BULLETIN DE L'ASSOCIATION / N° 174 / 3^E TRIMESTRE 2024

– É D I T O

Nos avis ont-ils encore de l'influence ?

La complexité des problématiques qui nous font face nous oblige à nous engager, en tant que citoyen, sur toutes les questions structurantes pour l'avenir de chacun : quelles ressources vitales protéger, quelles énergies utiliser, quels moyens de transports marchandises ou de déplacements particuliers, quel mode de développement, quelle place pour la démocratie et les débats ?

Pour ce faire une information pluraliste et l'avis de diverses associations et d'ONG est aussi essentiel que celui de nos dirigeants, certes seuls décideurs puisque élus.

Concernant le sujet majeur : l'énergie.

Pour réduire le réchauffement climatique, toutes les solutions qui apparaissent comme peu émettrices de carbone devraient dorénavant être privilégiées. Le retour en force de **l'énergie nucléaire** pour produire de l'électricité décidé par le gouvernement actuel a influencé un revirement inattendu de l'opinion publique. Or l'avantage majeur mis en avant concernant le peu d'émissions de carbone au moment de la production d'électricité occulte d'autres aspects loin d'être négligeables : les risques majeurs en cas de dysfonctionnements des réacteurs, l'enfouissement des déchets dont la radioactivité de certains est estimée à des milliers d'années risquant d'impacter les générations futures sans autres alternatives proposées, sans parler d'une allégeance aux pays producteurs d'uranium, ce qui va à l'encontre de l'argument de garantie de notre indépendance.

Les mises en garde et oppositions très argumentées des opposants à ce monopole du recours au nucléaire sont immédiatement caricaturées « contre le progrès

- retour à la bougie ». Ces attitudes démultipliées par certaines presses, médias et surtout les réseaux sociaux s'adressent à des publics peu au fait de l'ensemble des problèmes posés et surtout des coûts réels du cycle complet du recours à cette énergie.

L'énergie éolienne, énergie renouvelable largement plébiscitée chez nos voisins européens est, chez nous, décriée pour une question d'esthétisme des paysages et de risques pour les oiseaux migrateurs : pour ces derniers des solutions d'implantations en lien avec les associations spécialisées devraient pouvoir être facilement trouvées. Pour le recyclage des matériaux utilisés, argument également évoqué, après démontage et stockage en attente de solutions innovantes en cours de concrétisation, les incidences sur les générations futures et les coûts financiers nécessaires ne sont pas comparables à ceux du nucléaire. De plus, cela n'a rien à voir avec les risques liés à la durée de radioactivité des déchets nucléaires et aux problèmes que pose le démantèlement des centrales actuelles.

L'important pour nous est que chacun prenne la mesure des enjeux et comprenne aussi la nécessité de s'orienter vers davantage de sobriété.

Certes les décisions sont le fait des représentants élus, trop souvent encore séduits par les arguments et pressions des lobbies. Non seulement ils minimisent les risques à long terme en invoquant les innovations technologiques à venir mais ils font en sorte de dénigrer l'expression d'arguments quasi incontournables pour tenter de prolonger un système pourtant dépassé et dispendieux qui ne devrait plus être d'actualité : une situation qui devient de plus en plus difficile pour les

instances participatives dont le fonctionnement commence même à être remis en question.

NON, nous ne sommes pas utopistes mais motivés, pour informer un nombre croissant de citoyens soucieux de ce que devrait être demain **et pour pouvoir exercer encore et surtout avec eux un indispensable rôle d'aiguillon.**

Anita Villers
Vice-Présidente

Grégoire Jacob
Président de l'association EDA

SOMMAIRE

Nos avis ont-ils encore de l'influence ? > p.1

Quelles positions et nuances encore proposer ? > p.2

Un parc éolien géant > p.2

Une centrale de géothermie profonde > p.2

Débats publics > p.3

Une autre menace aux conséquences à long terme : les étiquettes avec RFID > p.4

Une montée en puissance mondiale mais avec quelles conséquences ? > p.4

Notre constat : quelles limites au « tout connecté ? > p.5

Suite de notre intérêt pour le rôle des forêts en France > p.6

Échos de l'événement national 2024 48h de l'agriculture en ville les 25-26 mai > p.7

Une rencontre inattendue ! > p.8

Agenda > p.8

Dans le premier numéro 2023 de Bouffée d'air - n° 168 - nous posons la question « Serions-nous devenus gênants ? » et évoquons les signes évidents de la réduction des espoirs suscités en 2015 et 2018 lorsque nous avons organisé deux rencontres sur les évolutions positives de la concertation.

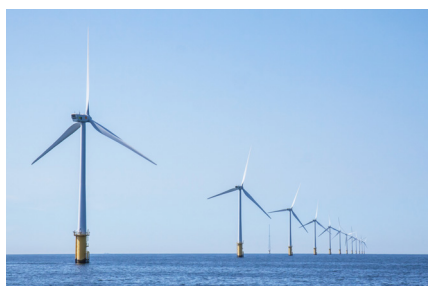
Tenter de stopper des projets obsolètes à l'évidence en contradiction avec les objectifs 2030 pour limiter les effets du changement climatique ou préserver les ressources en eau potable est non seulement quasiment impossible mais surtout nous expose aux suppressions de subventions pourtant octroyées pour notre capacité à informer !

Même si notre rôle se réduit, face à la complexité des décisions à prendre pour des projets à long terme... Quelles positions et nuances encore proposer ?

La question s'est posée lors de deux enquêtes publiques récentes où nous étions très perplexes quant à l'avis à donner : d'un côté notre soutien à des projets valorisant la montée en puissance du recours aux énergies renouvelables, de l'autre les conséquences à long terme des impacts environnementaux liés surtout à leur installation.

Un parc éolien géant

Le premier dossier concerne la construction d'un parc éolien géant au large de la mer du Nord à 11 km des côtes mais situé dans la zone Natura 2000 du banc des Flandres, qualifiée aussi ZSC (Zone Spéciale de Conservation), axe migratoire majeur pour des millions d'oiseaux dont des espèces protégées selon les associations spécialisées dans le suivi de ces déplacements. Autre impact non pris en compte selon la MRAE - Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, les risques liés aux kilomètres de câbles reliant le continent qui nuiraient à la faune des fonds marins et en certains lieux menaceraient même la quiétude des mammifères marins.



Nous sommes tout à fait favorables à l'implantation d'éoliennes offshore mais, avant le lancement des travaux, nous nous sommes joints aux réserves exprimées par les associations spécialisées en espérant qu'il soit encore temps de négocier une implantation plus favorable aux écosystèmes !

Une centrale de géothermie profonde

Le deuxième concerne le dossier comprenant deux demandes conjointes d'autorisation de recherche et d'ouverture de travaux miniers dans le cadre du projet d'une centrale de géothermie profonde pour les réseaux de chaleur dédiés au chauffage des bâtiments de l'usine Renault DOUAI.

La complexité du projet provient des opérations de forage nécessitant de traverser les couches successives du bassin minier avec risque sismique potentiel évalué de niveau 2 par le BRGM. Néanmoins, le risque majeur concerne surtout les conséquences sur la vaste nappe de la craie, indispensable à la fourniture d'eau potable à de très nombreux habitants.

En effet, la MRAE comme de nombreux élus des communes avoisinantes, et bien sûr l'ensemble des associations environnementales craignent les pollutions possibles générées par les produits utilisés lors des forages, quels tuyaux, quels risques lors des maintenances, quelles solutions pour les eaux d'exhaures....

De plus les travaux auront lieu à partir de terrains privés : **quelle transparence lors d'éventuels incidents de chantier ? Quels suivis à long terme ?**



Nous avons exprimé de nombreuses réserves car notre inquiétude est grande au sujet d'un projet qui concrétise un futur recours massif à une énergie peu exploitée jusqu'à présent. Nous restons très perplexes quant à la transparence des suivis et contrôles lors de divers chantiers nécessitant de ne pas oublier les risques majeurs à long terme, sismiques mais surtout ceux liés à la traversée de nappes phréatiques lors des travaux de forage pouvant occasionner des pollutions gravissimes des ressources en eau potable à préserver pourtant en priorité.

Débats publics

Dans le cadre des débats publics nous rédigeons régulièrement des cahiers d'acteurs pour exprimer nos remarques, réserves, propositions et avis et ce en lien avec l'application de la loi TNT sur l'obligation de transparence pour tout projet majeur, notamment concernant le développement de production d'électricité par l'énergie nucléaire.

Constat

Après des années de participation aux diverses instances participatives, aucun projet n'a été abandonné même quand force arguments et avis défavorables étaient exprimés par de nombreux participants. Au mieux des expertises complémentaires ont été engagées et quelques ajustements ou améliorations apportés.

La veille citoyenne reste cependant indispensable!

Nous avons maintes fois exprimé la nécessité d'un engagement citoyen plus massif via les réseaux des ONG qui sont autant de brèches salutaires pour caser le pouvoir des lobbies.

Depuis plus de trente ans, nous n'avons cessé de soutenir les initiatives locales, de valoriser la force que représente le fait « d'agir collectivement » en limitant les pertes d'énergie consacrées à revendiquer avec pour nouvel objectif : devenir autonomes sans recourir aux aides publiques. Une démarche qui se développe de plus en plus dans le secteur production alimentaire et circuits courts avec beaucoup de réussites positives telle « la révolution silencieuse » évoquée dans notre numéro 173 avec le

développement de forêts gourmandes et bien d'autres initiatives!

En matière d'aménagement du territoire, de pratiques agricoles intensives ou de choix de production énergétique, la pertinence, la précision des arguments développés par les ONG quant aux risques à long terme sur les milieux de vie dans un contexte de changement climatique évident **dérangent les décideurs.**

La loi ASAP de 2020 (accélération et simplification de l'action publique) et, pour cause de crise sanitaire et économique, le renforcement du rôle des préfets (2022) ont conduit à la diminution des contraintes pour les industriels en matière d'environnement. La création du CER - Contrat d'Engagement Républicain - que doivent obligatoirement signer les associations lors du dépôt d'un dossier de demande de subvention, et, récemment la fusion ASN-IRSN, sont **autant de mesures qui réduisent dangereusement le rôle de la concertation.**

Pour le projet **CIGEO**, enfouissement des déchets nucléaires à très longue vie à 500 mètres de profondeur confiant à la nature leur gestion après fermeture du site, **la recherche d'alternatives est-elle encore envisageable ?**

Quant à la construction des **futurs EPR2**, la réversibilité de décisions aussi importantes à long terme étant quasiment exclue à savoir le renoncement à leur construction, serait-ce finalement leur coût financier exorbitant qui pourrait remettre en cause ces projets pharaoniques ?

D'autant que la montée en puissance des énergies renouvelables est à l'évidence plus rapide avec des coûts largement inférieurs et des impacts environnementaux beaucoup moins destructeurs. Reste à développer les recherches quant au recyclage des pales des éoliennes ou les éléments des panneaux solaires ce qui est potentiellement possible à court terme s'il y a volonté d'y consacrer les moyens suffisants.

Concernant le récent débat à propos du **projet EPR2 à Penly**, nous avons rédigé un cahier d'acteurs en janvier 2023. Comme beaucoup de participants et surtout comme les garants de la Commission Nationale du Débat Public, nous avons été stupéfaits de **la décision arbitraire du président de la République** de concrétiser ce projet et ce, avant même la fin officielle du débat et donc avant le dépôt du rapport des garants dont l'objectif officiel est de synthétiser l'ensemble des avis et remarques exprimés pendant le débat! **Une alerte sérieuse quant au rôle de la concertation!**

Notre région est concernée par la construction d'un EPR2 à proximité de la centrale de Gravelines, au cœur d'un pôle industriel comprenant une vingtaine de sites Seveso. De plus, dans un contexte de changement climatique pouvant générer une montée du niveau de la mer et engendrer de nouvelles menaces d'inondations du fait d'un territoire situé en dessous du niveau de la mer, **ce projet soulève beaucoup de questions.**

Nous allons participer au débat public qui aura lieu du 17 septembre 2024 au 17 janvier 2025.



CONFÉRENCE-DÉBAT

Risques technologiques majeurs

Que savons-nous ? Quels contrôles ?

Jeudi 26 sept. 2024
14h00 - 16h30

Campus Cité Scientifique / Villeneuve d'Ascq / Espace Culture

EDA
ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF

En amont, le **26 septembre 2024**, nous organisons en Métropole Européenne de Lille, concernée aussi par les activités liées à la production d'électricité nucléaire même si la centrale n'est pas sur son territoire, **une rencontre** pour poser à différents intervenants **quels contrôles, quels suivis concernant les risques technologiques majeurs.**

+ d'infos et Inscription préalable obligatoire sur notre site web www.eda-lille.org



Une autre menace aux conséquences à long terme: les **étiquettes avec RFID**

Ce moyen d'identification par radiofréquences est aujourd'hui en plein essor, avec des applications très répandues. RFID veut dire Radio Fréquence Identification. Cette technologie permet de lire, sauvegarder et collecter des données à distance stockées essentiellement sur des radio-étiquettes.

Chaque radio-étiquette comprend une puce électronique en silicium, une antenne et un substrat c'est à dire une matière qui lui sert de support: le plus souvent pour les objets courants du tissu, du papier autocollant. Ces supports ont l'avantage d'être discrets et fins. Leur fabrication est facile et peu coûteuse.

Pratique, discrète, facile à mettre en place, la technologie RFID est aujourd'hui répandue dans le monde entier. Elle sert essentiellement à faciliter les transactions de la vie courante (cartes bancaires, titres de transport en commun, etc.), à tracer des millions voire des milliards d'objets ou à identifier par exemple les participants à des événements sportifs ou culturels sous forme le plus souvent de bracelets, domaines où la technologie événementielle sans fil est devenue monnaie courante.

Dans les hôpitaux elles facilitent de nombreuses tâches entre gestion matérielle et surtout suivi des patients dans leur parcours de soins. Incontestablement cette technologie améliore les prestations de services aux patients. De même par exemple dans les bibliothèques les minuscules micro-puces intégrées dans les étiquettes collées sur les magazines, livres, DVD facilitent leur circulation via la mise à jour automatique des emprunts et retours.

Un usage exponentiel dans de plus en plus de domaines. Les étiquettes RFID sont notamment majoritairement utilisées par les entreprises pour le suivi du transport de marchandises, l'automatisation des opérations de maintenance, la gestion de stocks mais aussi pour localiser le personnel, vérifier les conditions de sécurité de certains lieux où ils interviennent.

Si cela est décrit comme utile, cela pose néanmoins le problème de la liberté individuelle!

Avis de la CNIL

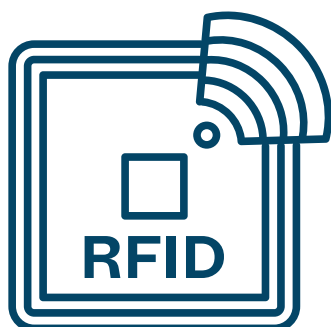
En 2006, elle estimait que les technologies de radio-identification faisaient peser sur les individus un risque particulier, en raison notamment du maillage dense qu'elles constituaient autour d'eux: une surveillance qui pose

problème car elle s'est considérablement accrue ces dernières années.

Quelle gestion après usage ?

La progression de la production de puces RFID est de l'ordre de 80% en trois ans. Fabriquées à partir de silicium, d'argent, de plastique et de cuivre, elles sont actuellement jetées car non soumises à des obligations de recyclage: une option inexistante pour le moment mais qui pourrait devenir à court terme un marché aux revenus conséquents.

Des recherches sont en cours pour développer un tel process qui, associé à l'adoption d'une réglementation au niveau mondial limiterait à défaut de stopper les nuisances que leur dispersion massive dans les milieux sont en passe d'occasionner.



Étiquette RFID

Avis de l'AFSSET : Agence Française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail

Selon qu'elle soit permanente ou discontinue, l'exposition professionnelle à des dispositifs RFID, en fonction des spécificités du poste de travail ou de la technologie RFID mise en jeu peut avoir des conséquences non négligeables.

Par ailleurs, grâce aux mesures effectuées sur des systèmes RFID très variés, et compte tenu des connaissances techniques récoltées sur les réglementations auxquelles sont soumis ces dispositifs, il a été admis que les systèmes RFID engendrent la plupart du temps pour la population globale une exposition très faible des personnes au champ électromagnétique, en comparaison d'autres sources, comme par exemple l'usage d'un téléphone mobile.

En lien avec la transcription en droit français de la directive européenne fixée au 30 avril 2012 voici les recommandations de l'AFSSET

- Concentrer les recherches sur les expositions professionnelles utilisant des systèmes RFID à fonctionnement continu, qui représentent les scénarios d'exposition identifiés les plus défavorables.
- Respecter la nécessité de sensibiliser les constructeurs à la question de l'exposition des personnes (travailleurs et population générale), afin que le respect des valeurs limites réglementaires soit réalisé a priori, dès la conception des dispositifs.

La conclusion du rapport du groupe de travail met en avant la croissance très importante du secteur des technologies RFID. Les étiquettes RFID, qui peuvent prendre aujourd'hui de multiples formes, sur un très grand nombre de supports, contiennent toutes une antenne métallique.

Même si les tailles de ces étiquettes sont parfois extrêmement petites, la question du développement durable, et donc du recyclage de ces étiquettes, vouées souvent à être détruites en même temps que leur support, se pose. Il faut encourager la mise sur le marché des étiquettes les moins polluantes.

C'est suite à une saisine de la Fédération Nord Nature en 2005 qu'un avis a été publié en 2009 mais seul le volet sanitaire a été étudié, le volet environnement n'a par contre pas été examiné.

En 2021, Étienne Lemaire a lancé l'alerte dans son livre « Avec ou sans contact » à propos de cette **technologie souvent méconnue du grand public mais de plus en plus présente dans le quotidien de tout un chacun.**

Il dénonce justement une dissémination sans précédent de puces digitales car jetables. Elles sont partout et finissent, dans le meilleur des cas, dans une poubelle, sans aucune possibilité de recyclage !



« Avec ou sans contact » Livre de Étienne Lemaire

Quels règlements ? Quelles avancées à ce sujet ?

Les impacts environnementaux directs des étiquettes RFID sont à ce jour très peu documentés.

Ce manque de données implique donc un manque de connaissance sur l'impact direct qu'a cette technologie sur l'environnement car ce sont surtout les avantages de cette technologie de plus en plus utilisée pour réduire d'autres impacts environnementaux dans l'industrie mondiale qui sont majoritairement mis en avant.

Notre constat : quelles limites au « tout connecté » ?

Le 26 juillet dernier, le journal local La Voix du Nord évoquait la pose d'un nichoir d'oiseaux connecté.

Que faut-il en penser ? De plus en plus d'articles sont systématiquement connectés sans nécessité (BA 173).

Le recours aux RFID connaît un développement explosif impossible à freiner sans que les conséquences à long terme à la fois celles du recours à des matériaux

rare pour leur production et celles liées aux déchets générés ne soient encore évaluées.

Où en est la réglementation sur le cycle complet de ces puces ?

Quel équilibre trouver entre les risques environnementaux sans actuellement, de solutions de recyclage et les avantages des usages qu'elles permettent qui par ailleurs sont aussi facteurs de progrès.

A nouveau il s'agit du **dilemme entre montée en puissance irrémédiable** d'une technologie considérée comme progrès majeur répondant aux objectifs d'un développement durable et **urgence à évaluer les conséquences néfastes** à long terme sur les milieux de vie de la production et de la gestion après usage des puces RFID ce qui n'est pas encore assez documenté et de fait réglementé.



Suite de notre intérêt pour **le rôle des forêts en France**

Après l'évocation de la montée en puissance du concept « forêts gourmandes, voici une des initiatives françaises pour conserver « les vieilles forêts », celle du conservatoire d'espaces naturels Auvergne.

Quelques extraits du dossier de présentation du réseau SYLVAE, son objectif « Laisser à la forêt le temps nécessaire à son évolution naturelle » d'où un vaste programme d'acquisition d'espaces forestiers lorsque ceux-ci sont en vente afin de garantir la pérennité de leur évolution naturelle.

Les vieilles forêts qui ont plus de 200 ans d'existence ont été relativement à l'abri des activités humaines et notamment de l'exploitation forestière. Mais aujourd'hui, dans un contexte de mobilisation accrue de la ressource en bois, des menaces pèsent de plus en plus sur elles : il est urgent de les préserver, notamment en Auvergne où elles sont rares et représentent moins de 5 % de la surface forestière en montagne et moins de 1 % en plaine. Outre les fonctions « habituelles » des forêts telles stockages de carbone ou réservoirs de biodiversité, elles constituent le modèle le plus pertinent pour améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes forestiers, notamment dans le cadre des changements climatiques actuels.

L'acquisition foncière s'est révélée le meilleur atout pour assurer leur préservation sur le long terme car les parcelles forestières sont laissées en libre évolution, c'est à dire qu'aucune coupe ni aucune intervention sur la végétation ne seront programmées, pour laisser les arbres accomplir leur cycle biologique complet sur des centaines d'années. Ces achats de parcelles sont complétés par un volet d'acquisition de connaissances scientifiques avec la mise en place de suivis à long terme.

Aujourd'hui, en Auvergne, le réseau Sylvae comprend environ 250 hectares de vieilles forêts et plus de 60 hectares de forêts à haute valeur écologique. Via l'acquisition de massifs et d'îlots de sénescence laissés en libre évolution, Sylvae complète les actions de protection des arbres habitats menées avec les propriétaires privés ou publics, et celles portant sur la création de réserves intégrales à l'échelle de massifs forestiers. Sylvae fait partie du réseau des conservatoires et contribue à la mise en place d'une trame de vieux bois à l'échelle des massifs et des territoires, aux objectifs affiliés au Plan National « Vieux arbres et forêts subnaturelles » et à la stratégie européenne UE 2030 de protection des « Primary and Old Growth Forests ».

En savoir plus :



<https://cen-auvergne.fr/les-projets/sylvae-reseau-de-vieilles-forets-en-auvergne>



Échos de l'événement national des 25-26 mai 48h de l'agriculture en ville 2024

C'est le portrait réalisé dans le Bouffée d'air n°171 en 2023 qui a donné envie aux membres du Bizardin situé à Fives de participer à l'édition 2024 et de s'y inscrire via le vaste programme de la Ville de Lille. Les membres d'EDA ont participé à la visite guidée des mares, inattendues au sein de ce jardin, intéressantes de par la biodiversité qu'elles génèrent. Le pique-nique très convivial au sein du jardin sous un soleil rare cette année a permis de sympathiques échanges avec les divers visiteurs !

Anais a été accueillie du 15 mai au 15 juin 2024 pour un stage destiné à s'initier à l'importance de l'engagement citoyen et le rôle des associations au sein de commissions consultatives telles celles concernant l'importance de la ressource en eau potable ou la gestion des déchets ménagers.

Outre son immersion au cœur de l'événement 48h de l'agriculture en ville, Anais a visité Triselec à Halluin et recueilli des informations concernant le volet insertion très important au sein de cette entreprise. Elle a parcouru à vélo les champs captant du Sud de Lille lors d'une visite organisée par Hélène Allée de l'association Entreliaes. Elle a aussi participé à Bousbecque à la réunion GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - instance dont fait partie EDA en tant que représentante du SAGE Marque-Deûle - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - autre volet de la gestion des masses d'eau au sein des territoires. Un mois à la découverte de quelques-uns de nos engagements depuis plus de trente ans.

L'intérêt très positif manifesté par Anais lors de cette courte immersion concrétise l'importance de rencontres dédiées au passage de relais !

Parole à Anais MATHIEU étudiante BUT – Université de Reims présente à Lille pendant les 48h.

« Dans le cadre de mon stage dans l'association Environnement et Développement Alternatif, j'ai eu la chance de visiter, le 24 mai dernier, la Fabrique de l'emploi de Loos et la ferme urbaine de Concorde à Lille à l'occasion des 48 heures de l'agriculture urbaine.

La Fabrique de l'emploi est une entreprise à but d'insertion et une association

avec trois sites : à Loos, Haubourdin et Tourcoing. Cette structure a été créée en 2017 à la suite de la mise en place du dispositif « Zéro chômeur longue durée ». Elle poursuit l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle de personnes très éloignées du monde du travail en leur proposant des CDI sans exiger de qualification particulière. Le fait de leur proposer des CDI et non des CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), comme dans la plupart des entreprises d'insertion, est un avantage pour les individus ayant du mal à travailler dans des emplois plus conventionnels.

Les salariés de la Fabrique de l'emploi peuvent travailler sur différents pôles. Sur le site de Loos que j'ai visité, on y trouve des activités variées. Il y a une boutique/friserie, où des vêtements de seconde main et différents biens sont mis en vente, dont des articles confectionnés par les petites fées. Les petites fées sont les couturières de la Fabrique de l'emploi qui travaillent à l'arrière-boutique. Elles créent des articles sur mesure, peuvent également réparer des vêtements abîmés ou confectionner leurs propres modèles. Juste à côté de l'atelier couture se trouvent les bureaux ; au fond, il y a un atelier de menuiserie. Une ressourcerie est également mise en place et permet de fournir en partie en tissu et en bois la menuiserie et l'atelier des petites fées.

La Fabrique de l'emploi fait également de l'agriculture urbaine avec du maraîchage et une pépinière dans le quartier des Oliveaux, suivant le dispositif « Quartiers fertiles » qui soutient le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires présents sur le territoire de la MEL. La Fabrique de l'emploi a également mis en place une épicerie solidaire avec l'entreprise à but d'insertion « La Pioche » dans les locaux de l'église Sainte Trinité. De nombreux événements, notamment de médiation, sont également organisés.

La ferme de Concorde a été créée en 2022 en s'inscrivant dans le renouvellement urbain du quartier Concorde. La ferme urbaine de Concorde est également un



chantier à but d'insertion qui embauche des salariés en CDDI pour quelques mois, leur permettant de se confronter au monde du travail avec comme objectif d'obtenir par la suite un CDI dans une autre structure. La ferme urbaine dispose d'une grande serre et propose des fruits et légumes variés en fonction des saisons. Une fois par semaine, le mercredi après-midi, a lieu la vente directe de fruits et légumes et de paniers. Des jardins familiaux ont également été créés en même temps que la serre. Les objectifs de la ferme de Concorde sont de produire des fruits et légumes et de les vendre aux habitants du quartier, de créer des emplois, d'encourager une alimentation plus saine, et de relier davantage les citoyens à la terre.

Ces dispositifs sont inclusifs et permettent de réduire le chômage tout en favorisant le lien social entre les salariés et également les habitants des quartiers. En outre d'être solidaires, ils s'inscrivent également dans une dynamique écologique en favorisant les circuits courts et la réutilisation/récupération. Ainsi, la Fabrique de l'emploi et la ferme de Concorde sont de parfaits exemples de structures s'inscrivant dans le développement durable et sont, à mon sens, à encourager et à généraliser. **La visite de ces lieux fut pour moi une expérience très enrichissante et intéressante, montrant qu'un monde alternatif est possible.** »

Une rencontre inattendue!

Françoise LE FAOU, professeur d'anglais, ravie d'avoir trouvé une association acceptant d'évoquer auprès d'étudiants américains invités par « Study Abroad Association » ce qu'est, en France, l'engagement citoyen écrit ceci :

« Six étudiants de l'East Tennessee State University, une université publique située à Johnson City dans le Tennessee, séjournent à Lille en juin dernier. Ces jeunes Américains étudient dans des domaines divers tels que le commerce international, la communication, les langues ou encore l'histoire.

Si les objectifs de leur séjour en France étaient principalement linguistiques et culturels, ils se sont intéressés également aux problématiques de l'insertion sociale (rencontres avec plusieurs acteurs de l'économie solidaire), aux questions environnementales, à l'agriculture.



Lundi 10 juin 2024, les jeunes Américains ont rencontré Anita Villers qui a évoqué son engagement de plus de trente années pour alerter les citoyens et les décideurs pour veiller à ce que soient préservés l'eau, l'air, les sols, éléments vitaux.

Tous ont été conquis par l'engagement sans failles d'Anita. Ils ont également posé des questions et ont échangé sur

leur vision et les actions menées aux États-Unis. Il est possible qu'Anita rencontre l'un d'entre eux qui souhaite vivement revenir à Lille pour y poursuivre ses études dans un prochain avenir. Merci beaucoup Anita pour cette belle rencontre!»

En effet l'échange a été très chaleureux!

Agenda

CONFÉRENCE-DÉBAT

Risques technologiques majeurs

Que savons-nous ? Quels contrôles ?

Judi 26 sept. 2024
14h00 - 16h30

Judi 26 septembre 2024
Risques technologiques majeurs
Que savons-nous ? Quels contrôles ?

Campus Cité Scientifique
Villeneuve d'Ascq / Espace Culture

Un événement organisé par EDA.

 [Plus d'info et inscription obligatoire sur notre site internet.](#)

Une date à retenir : c'était le 1er août !
Date 2024 du jour du dépassement

C'est à dire celui à partir duquel l'humanité vit à crédit selon les estimations des capacités de la Terre à répondre à ses besoins, vitaux mais surtout matériels.

Il s'agit majoritairement de ceux des pays développés au détriment de ceux des pays émergents trop souvent spoliés de leurs richesses et plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

Fin octobre (date à déterminer)
Projet de rencontre à la Baraka

Tiers lieu proche du jardin du Trichon à Roubaix avec la plupart de nos correspondants « portraits de jardins » pour évoquer entre autres le devenir de ce site.

